

Image not found or type unknown



Comment obtenir le remboursement d'une dette

Par **toyon**, le **21/10/2008** à **16:13**

Bonjour,
Il y a quelques temps je venais en aide à une personne de mon entourage qui connaissait alors des soucis financiers. Ceux-ci ne se sont jamais réglés malgré deux demandes de dossier de surendettement auprès de la Banque de France.
Je figure sur ces plans et n'ai jamais obtenu remboursement.
Comment puis-je procéder pour obtenir restituer de cette somme ?
Cordialement

Par **ellaEdanla**, le **22/10/2008** à **15:06**

Bonjour,
Où en sont ces plans de surendettement ? Ont-ils été acceptés ? Que prévoit-il ? un échéancier ? un moratoire ? Sont-ils respectés ?
Il faut nous en dire plus pour pouvoir obtenir une réponse appropriée ...
Cordialement.

Par **toyon**, le **22/10/2008** à **16:56**

Bonjour,
Un premier plan avait été établi, remboursement par mensualités, et non respecté ; un deuxième a suivi dans les mêmes conditions, le troisième a été refusé.
J'ai toujours en ma possession les documents des deux premiers plans. La somme s'élève tout de même à 5300 euros et j'attends depuis 6 ans maintenant !
J'ai beau multiplier les appels, la personne ne décroche même plus !
Cordialement

Par **ellaEdanla**, le **22/10/2008** à **17:04**

Bonjour, rnrnil n'y a donc plus de plan en vigueur actuellement. rnrnIl vous faut donc entamer des démarches individuelles pour recouvrer votre créance. rnrnAviez-vous avant les plans de surendettement obtenu un jugement ou une ordonnance condamnant votre débiteur à vous payer ? rnrnSi oui, contactez un huissier de justice et confiez lui l'original de ce document afin qu'il tente le recouvrement forcé. rnrnSi non, adressez un courrier en recommandé à votre débiteur en le mettant en demeure de vous rembourser. A défaut de réaction, il vous faudra saisir le Tribunal d'Instance pour le faire condamner. rnrnJe reste disponible pour tout autre renseignement complémentaire, rnrnCordialement.